

Le Conseil Municipal se réunira le mercredi 05 Décembre 2018 à 19h00 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Tarif confirmation de mariage - **Délibération**
2. Ajustements de comptes – **Décisions modificatives**
3. Participation départ en retraite- Sivom - **Délibération**
4. Chèques cadoc - **Délibération**
5. Indemnité de Conseil 2018 - **Délibération**
6. Place des marcs : réunion du 04 décembre
7. Commission bâtiments point travaux 2018 et prévisions travaux 2019
8. Commission voirie point travaux 2018 et prévisions 2019
9. Point finances
10. Taxe ordures ménagères
11. Visite d'étudiants Japonais
12. Congés de Noël
13. Tour de France
14. Vœux de Mme le Maire
15. Conseil Municipal Junior
16. Questions diverses

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq Décembre dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 01 Décembre 2018 ((Présent Excusé (P) Pouvoir))

- | | | |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain (20h) | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie | <input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis (19h30) | <input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise | <input type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne (P) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine | <input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas | <input type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves (P) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien | <input checked="" type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel (20h) | <input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves (20h) | <input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane | |

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude WILSON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 Novembre 2018 : le procès-verbal de la réunion du 08 Novembre 2018 est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajout de deux points supplémentaires : point 6 – délibération 6. Souscription à l'option complémentaire « Phase opérationnelle » dans le cadre de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire et point 7 - Marché d'exploitation du service public de l'assainissement.

- Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour.

1. Tarif confirmation de mariage - Délibération

La commune de Saint-Amour-Bellevue propose de réévaluer le tarif des confirmations de mariage (derniers tarifs en vigueur 2016 – délibération du 15 Octobre 2015)

Taris depuis 2016 :

- cérémonie : 150 euros - 100 euros (pour les habitants de St Amour)
- vin d'honneur : forfait 30 personnes 150 euros
 - 5 euros par adulte (au-delà de 30 pers)
 - 2.5 euros par enfant (de 3 à 12 ans).

Proposition pour 2018 : 180 euros – 100 euros pour les habitants de Saint Amour Bellevue.

Comprenant :

- la cérémonie et la dégustation d'un verre de Saint Amour avec la prestation horaire de l'agent municipal de la Régie du Tourisme
- option supplémentaire :
 - vin d'honneur :

Comprenant :

Boisson = : (Saint Amour, eau, jus de fruits)

3 amuses bouches /personne

Forfait 30 personnes - 200 euros

Forfait de 31 personnes à 50 personnes - 300 euros

Forfait de 51 personnes à 100 personnes - 500 euros

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 12 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs susdits à compter du 1^{er} janvier 2019;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier;

♦ DE 2018/048

2. Ajustements de comptes – Décisions modificatives n° 3 et 4

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 147	Constructions	30000.00	
1321 - 147	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		30000.00
TOTAL :		30000.00	30000.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 115	Autres bâtiments publics	-200.00	
2152 - 150	Installations de voirie	200.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2041582-000	Autres grpts - Bâtiments	- 3 500.00	
2111-140	Terrains nus	3 500.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

LE CONSEIL

⇒ Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 9 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

♦ DE 2018/047

♦ DE 2018/046

♦ DE 2018/055

3. Participation départ en retraite- Sivom - Délibération

Monsieur Georges LUTAUD a occupé un poste d'attaché principal du SIVOM pendant plusieurs années et jusqu'au 30 septembre 2018, celui-ci a décidé de prendre ses droits à la retraite. Afin de le remercier pour ses bons et loyaux services, Madame Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un don de 150 euros à Mr Georges LUTAUD conformément à l'accord tacite avec les autres communes du SIVOM. .

LE CONSEIL

⇒ Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 9 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

VOTE cette dépense sur le budget 2018.

◆ DE 2018/049

4. - Versement cado-chèque (délibération)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser des Cado-Chèque au personnel communal en fin d'année.

LE CONSEIL

⇒ Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 9 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

◆ DE 2018/050

5. - Indemnités percepteur (délibération)

Madame le Maire propose d'allouer l'indemnité comme chaque année, pour le receveur principal. A titre indicatif, l'indemnité de conseil au titre de l'année 2017 s'élevait à 363.76 € net.

Le montant pour l'année 2018 s'élève à 394.15 € net

LE CONSEIL

⇒ Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 9 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE d'allouer l'indemnité de conseil à Monsieur Damien PERRET, receveur municipal, pour toute la durée du mandat, cette indemnité étant calculée sans abattement sur le barème fixé par l'arrêté du 16 décembre 1983. PRECISE que la dépense sera imputée à l'article 6225 du budget communal pour un montant de 394.15 €.

◆ DE 2018/051

6. Souscription à l'option complémentaire « Phase opérationnelle » dans le cadre de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire

Madame le Maire expose qu'à l'heure actuelle, notre municipalité a souscrit l'adhésion de base qui vous permet de bénéficier d'un accompagnement en phase pré-opérationnelle jusqu'au choix du maître d'œuvre sur l'ensemble des champs de compétences de l'Agence. La cotisation de base s'élève à 1€ /habitant par an, la population de référence est la population légale totale en vigueur pour l'année en cours (pour 2018, il s'agit de la population de 2015 comme pour la DGF).

En complément, les adhérents peuvent bénéficier d'une assistance en phase opérationnelle, qui inclut :

- l'accompagnement durant la phase d'études de maîtrise d'œuvre,
- l'aide à la passation des marchés de travaux, (fourniture de modèles sans participation aux réunions)
- durant la phase de travaux : assistance aux règlements des litiges ou défaillances d'entreprises
- l'accompagnement pour la réception de l'ouvrage.

L'adhésion à l'option nécessite une délibération du conseil, ainsi que le versement d'une cotisation complémentaire qui s'élève à 1,50€/habitant par an (qui s'ajoute à la cotisation de base) la cotisation à l'option s'ajoute à la cotisation de base.

L'engagement se fait sur la période du mandat, comme pour l'adhésion de base.

LE CONSEIL

⇒ Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 9 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE de souscrire pour la durée du mandat du Conseil Municipal, à l'option complémentaire « Phase opérationnelle » proposée par l'Agence, avec renouvellement tacite ;

D'APPROUVER le versement de la cotisation complémentaire correspondante fixée par l'Assemblée générale en application de l'article 11 des statuts.

◆ DE 2018/052

7. Marché d'exploitation du service public de l'assainissement

Madame le Maire expose que le marché SUEZ arrive à échéance au 31/12/2018 et qu'il convient de le renouveler avant la prise de compétence par la MBA en 2020.

Le présent marché a pour objet de définir les modalités techniques et financières dans lesquelles le Prestataire prend en charge la gestion du service public de l'assainissement collectif de la collectivité, comprenant la collecte des eaux usées et la gestion de la clientèle.

En contrepartie des obligations mises à sa charge, la Collectivité verse au prestataire une rémunération selon les modalités prévues à l'acte d'engagement.

Le présent marché est passé pour une durée de 2 ans (deux ans) à compter du 1^{er} janvier 2019.

• Inventaire des ouvrages constituant le service et compris dans le périmètre

Linéaire du réseau de collecte des eaux usées : 4,1 km

Dont : (réseau unitaire : 0 %, réseau eaux usées : 100 %, conduite de refoulement : 0%)

Matériaux : Grés diamètre 200 uniquement

Ouvrages annexes : (Avaloirs : 0, Déversoirs : 0, Regards : 70, Branchements : 89, Poste de relèvement : 0

Station d'épuration : Les effluents collectés sont rejetés vers la station d'épuration de Crêches sur Saône, en transitant par les réseaux de la commune de Chânes.

• Points particuliers

1. La prestation pour la gestion du service de l'assainissement concerne uniquement la collecte et le transit des eaux usées sur la commune de Saint-Amour-Bellevue. La prestation n'intègre pas les opérations de curage préventif ou curatif du réseau, et n'intègre pas de campagne de contrôle de conformité branchements par test à la fumée ou passage caméra.

2. Le prestataire, en sa qualité de fermier du service de distribution d'eau potable procédera à la facturation, à l'encaissement et au reversement de la redevance assainissement pour le compte de la Collectivité.

3. L'épuration des eaux usées est régie par le contrat d'affermage de la Commune de Crêches sur Saône en date du 1er juin 2010. La rémunération liée à l'épuration sera facturée en même temps que la redevance communale pour la collecte et le transit, mais sera distincte sur la facture de l'utilisateur.

LE CONSEIL

⇒ Après en avoir délibéré, (14 pour, dont 12 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE de souscrire pour une durée de 2 ans

◆ DE 2018/053

8. **Place des Marcs : réunion du 04 décembre 2018**

COMPTE -RENDU de la REUNION DU 04/12/18

Présents : Mr Rey – BCR, Mr Goncalves – Projelec, Mr Relave – Wabi Sabi – Mr Nozières – ATD
Josiane Casbolt, Pierre Yves SPAY, Douglas Wilson.

PARKING : 54 places de parking (projet du 25/10/18) et 68 places le 04/11/18

Après une visite sur le terrain samedi soir 20h15 il a été constaté la présence de 49 voitures dans la même zone que le plan et une seule voiture garée « place des Marcs »

L’abri bus sera positionné à proximité des places dépose-minute après avoir réduit l’espace vert.

L’emplacement des bornes reste à définir.

ASSAINISSEMENT :

Mr Nozières a étudié un premier scénario et l’a transmis à BCR.

AGENCEMENT LOGEMENT

Impossible de faire une chambre supplémentaire cela réduirait en luminosité et des logements de trois chambres ne sont pas appropriés à la demande.

Il y a plus de rangements dans les halls d’entrée

Changement de position des portes qui permettra la pose de meubles de rangement dans le salon et dans les couloirs.

Questions à poser :

Est-ce que le PLU autorise des toits en terrasse dans la commune ?

Voir avec le budget pour mettre du gravier à la place de l’espace naturel.

AGENCEMENT DES LOCAUX COMMERCIAUX ;

Etablir un contrat avec le futur boulanger pour s’assurer de son engagement et définir la prise en charge des installations spécifiques liées à son activité.

Changement intérieur des autres locaux commerciaux non finalisé, en attente de candidats.

FACADES ET MATERIAUX

Proposition non retenue – les façades sont trop foncées, visuel trop lourd et trop moderne.

BCR devra nous proposer d’autres scénarios sous une quinzaine de jours maximum.

Les balcons des logements seront à prendre en compte dans le montant des loyers pour 50 % de leur surface.

BUDGET

Deux estimations du projet vont nous être proposées :

- Une globale (avec aménagement des locaux commerciaux)
- Une à minima avec seulement les arrivées d’eau et d’électricité dans les locaux commerciaux.

PLANNING

Dépôt du permis de construire début février 2019.

Remarque : l’aspect de la **façade** ne correspond pas aux attentes du Conseil. Mr WILSON conseiller municipal se propose de présenter deux scénarios aux membres du conseil, en tenant compte de leurs remarques et d’en faire le retour à l’architecte pour une modification éventuelle et un chiffrage.

Une proposition d’emplacement des bornes électriques est toujours à l’étude.

9. Commission bâtiments : prévisions des travaux 2019

Prévoir réunion de la commission pour valider la prévision des travaux 2019 : le samedi 08 Décembre 2018

- Ecole maternelle : peinture de la classe de motricité (employé communal) été 2019
- Eglise : Sacristie : le plâtre tombe (une demande de devis est en cours)
- Peinture des barrières de la cour de l'école à faire (employé communal) été 2019
- Peinture des volets cantine et mairie (employé communal) hiver 2018/2019
- Chauffe-eau de bureau de l'Agence Postale (demander de devis en cours électricien et plombier)
- Réfrigérateur Salle des Fêtes (demander un devis)
- Isolation logement école par Franck et SIVOM
- Voir contrat entretien vitres Ecoles, mairie, cantine, salle des fêtes.
- Photocopieur (étudier une mise en place de compteurs école et mairie pour gérer la consommation)

10. Commission voirie - prévisions 2019

Commissions voirie : Prévoir une inspection des chemins pour évaluer les travaux d'entretien à effectuer en 2019. La commission se réunira au cours du mois de janvier 2019.

Travaux 2019 – estimation travaux

- Portion de la route Saint Valentin (2ème partie) + couche de finition (1ère partie)
- Route du Paradis (partiellement) : Estimation 2018 : 47K€
- Impasse de Thévenins (goulotte centrale) par SIVOM + enduit

Voir avec le Sydesl au sujet du lampadaire route du Paradis non remis en place et demander la possibilité de l'extinction des lampadaires après 1 heure du matin.

11. Point finances

Mr Sébastien DUFOUR, adjoint, présente la partie dépenses du budget de fonctionnement :

Remarques : le compte 615232 entretiens et réparations de voirie présente un dépassement de 4000 euros en raison d'une imputation passée en fonctionnement alors qu'elle était prévue en dépenses d'investissement.

Mme Catherine CANARD demande si une évaluation des économies a été réalisée suite à la mise en place de l'extinction des lampadaires dans les hameaux (Mr DUFOUR doit effectuer des statistiques).

12. Taxe ordures ménagères

La commune a signé un contrat de redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la taxation des ordures ménagères produites par la collectivité

Elimination des déchets :

Agence postale : 0 € / an

Cimetière : 142.56 € / an

Terrain de boule et tennis : 32.40 € / an

Restaurant scolaire : 583.20 € / an (dépense répartie sur les 3 communes du RPI)

Mairie, Ecole maternelle et primaire : 29.16 € / an

Soit une dépense prévisionnelle de **787.32 € / an**

Sophie DESSEIGNE : serait-il envisageable de mettre un composteur au cimetière pour les déchets verts ? Une demande sera faite auprès du service environnement de la MBA en charge des composteurs.

13. Visite d'étudiants japonais le 14 décembre 2018 à Saint Amour Bellevue.

Madame le Maire rencontrera Monsieur KIMURA le vendredi 06 décembre 2018 pour la visite du 14 décembre de 70 étudiants Japonais. Ils viendront à Saint-Amour-Bellevue dans le cadre d'un échange culturel. Ils s'entretiendront avec des Sanctamoriens dont les élèves de maternelle et primaire. Ils seront ensuite reçus par Madame le Maire qui leur présentera le village, avec la remise d'un certificat de passage. La visite se terminera par une découverte des domaines viticoles.

14. Congés de Noël

Les employés communaux seront en congés pendant la période de Noël aux dates suivantes :

- Mme AUJAS Corinne : du lundi 24 décembre au mercredi 02 janvier 2019 inclus
- Mme MORNET Christelle : du lundi 24 décembre au mercredi 02 janvier 2019 inclus
La Mairie sera fermée.
- M. COINDARD Franck : du lundi 24 décembre au vendredi 28 décembre inclus
- Mme LARDET Isabelle : du lundi 31 décembre au vendredi 04 janvier 2019 inclus

15. Passage du Tour de France en 2019

Le tour de France va passer par Saint Amour Bellevue, le 13 juillet 2019, après un départ de Mâcon à 10 H 38 pour la caravane et 12h 37 pour les cyclistes.

Une réunion préparatoire a eu lieu le 22 novembre à la Préfecture de Mâcon :

8 équipes, retransmission télévisée intégrale, par 3 avions et 11 hélicoptères. Des bénévoles seront sollicités pour assurer la sécurité.

Madame le Maire, le Président du Cru et le comité des fêtes souhaitent contacter l'ensemble des associations de la commune afin que cette journée soit clôturée par la journée des familles et par le feu d'artifice. Différentes animations concours de pétanque, stands, barbecue pourraient être proposées.

16. Vœux de Madame le Maire

Le vendredi 11 Janvier 2019 à 19 h 00 pour la cérémonie des vœux 2019 dans la Salle des Fêtes.

Les nouveaux habitants y seront conviés.

17. Conseil Municipal Junior

- Préparation du projet « lunettes-sans-frontière »
- Préparation de l'article pour le bulletin municipal
- Quelques idées pour 2019 : visite du centre d'appels de la gendarmerie, visite de la caserne des pompiers, travail sur le traitement des déchets, mise en scène d'un clip vidéo de la commune pour mise en valeur du patrimoine et de ses points forts.

18. Questions diverses

➤ Réponse au courrier de Mr Buy, Mr Charive et Mr Roux. Un rendez vous est prévu suite aux différents courriers reçus à la mairie afin de clarifier la situation.

➤ Visite de la gendarmerie le 05 décembre 2018 : Ce rendez-vous des élus avait pour but de les informer sur leurs rôles de sécurité au sein de leur commune. Ils ont présenté les différentes statistiques liées à la délinquance dans le département : Vitesse excessive au volant, recrudescence des vols dans les bâtiments communaux, proposition d'aide à la mise en place de vidéo-surveillance, sensibilisation sur les cambriolages et atteinte aux personnes.

Le rôle des voisins vigilants est de ce fait prépondérant.

Tour de table :

Mme Hamet : La Commune de Saint-Amour-Bellevue entreprend des démarches de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle, suite à la sécheresse exceptionnelle de 2018. Si elle était validée par les services de l'Etat, elle permettrait d'engager des procédures d'indemnisation auprès des assureurs. Pour cela la commune doit constituer un dossier, recenser tous les cas et les joindre à une déclaration à déposer à la Préfecture.

Les sanctamoriens concernés doivent signaler leur sinistre avant le 31 Janvier 2019 en déposant un courrier accompagné de photos au secrétariat de la Mairie – 5 Place de la Mairie à Saint-Amour-Bellevue. Ces démarches sont indiquées sur le site internet.

Lettre de Mme Denise DASSONVILLE : le conseil décide en faveur du statu-quo quant à la circulation du chemin des Croches,

Sathonat : Emplacement des Marcs. Une remise en état et le déblaiement des gravats doivent être transférés dans la parcelle récemment acquise à cet effet.

Mme le Maire a étudié cette question avec le responsable du SIVOM. Ces travaux seront réalisés d'ici le printemps.

- **Date du prochain CM : le 10 janvier 2019 à 19 heures.**
- **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15**

